



**Vingt-et-deuxième réunion du Groupe régional AFI de Planification et de Mise en œuvre
(APIRG/22)
(Accra, Ghana, 29 juillet – 2 août 2019)**

**Point4 : Initiatives des États et de l'industrie et autres questions relatives à la navigation
aérienne**

**CONCEPT OPERATIONNEL DE LA MISE EN SERVICE DE L'ADS-B PAR
SATELLITE**

(Note présentée par ASECNA)

RESUME	
<p>La présente note d'information porte sur le concept opérationnel de mise en service de la surveillance dépendante automatique (ADS-B) par satellite dans l'espace aérien ASECNA. Suite à donner la réunion est invitée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Noter que l'ASECNA s'achemine dès 2020 vers l'utilisation opérationnelle des données de surveillance l'ADS-B par satellite dans son système de gestion du trafic aérien; • Prendre note sur l'opportunité de la mise en œuvre, dans les espaces aériens de la région AFI, de l'ADS-B par satellite afin d'améliorer la sécurité de la navigation aérienne. 	
<i>Objectifs stratégiques</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 Par la résolution CM 2017 61-7 du 29 juillet 2017, le comité des Ministres de l'Agence a adopté un ambitieux plan d'orientation stratégique assortie d'une vision stratégique 2032 celle de demeurer fournisseur de services de navigation aérienne de référence de la région AFI.

1.2 Pour ce faire, et en cohérence avec le plan mondial de la navigation aérienne de l'OACI (GANP) et sa mise à niveau par bloc, l'Agence projette la mise en œuvre d'un ciel uniforme pour l'Afrique comme pilier à la réalisation du marché unique du transport aérien.

1.3 Le ciel uniforme pour l'Agence se construira autour d'une harmonisation des méthodes et procédures de gestion du trafic aérien dans un espace aérien homogène.

Cette harmonisation passe par :

- Une gestion du trafic aérien basée sur des techniques communes de séparations normalisées (la technique de séparation avec moyens de visualisation).
- Des communications uniformes dans l'espace considéré (usage des échanges pilotes contrôleurs par liaison de données ; CPDLC)
- Une navigation en route et en approche basée sur le GPS avec augmentation SBAS
- Une visualisation en permanence des aéronefs dans l'espace pour une meilleure surveillance et un service d'alerte efficace.

2. ANALYSE

2.1. Le programme de surveillance du trafic aérien à l'ASECNA vise à disposer de manière continue, dans sa zone de responsabilité terrestre et océanique, de services de visualisation pour assurer les opérations de surveillance du trafic aérien sur l'ensemble de l'espace aérien. Cela permettra ainsi :

- D'améliorer de manière significative et durable la sécurité et l'efficacité des vols
- D'offrir une capacité d'espace aérien plus importante et plus flexible
- D'assurer une meilleure desserte des aéroports et
- De permettre des profils de vol plus avantageux aux compagnies aériennes.

2.2. En janvier 2018, l'ASECNA a conclu avec le fournisseur de données ADS B par satellite, un accord pour la réception et l'utilisation des données de surveillance en vue de leur utilisation pour la gestion du trafic aérien conformément aux SARPS en vigueur.

2.3. Ces données ADS-B par satellite sont actuellement utilisées par les ANSP sœurs dans la région NAT dans la gestion de leur trafic aérien. Auparavant le fournisseur des données ADS B a présenté un dossier à l'EASA et a obtenu la certification en tant que fournisseur de données ADS-B.

2.4. L'ASECNA, après avoir fait les tests préalables d'utilisation lancera à partir d'août 2019 les études de sécurité requises en prélude à l'usage en 2020 de ces données.

2.5. L'utilisation des données ADS B se fera de façon progressive. L'ASECNA compte les utiliser dans un premier en back up aux moyens de surveillances existants (radar et ADS B sol). Plus tard, ces données seront exploitées dans les zones dépourvues de moyens de surveillance et dans l'espace océanique. La réorganisation du réseau de routes, la qualité de navigation requise et les normes de séparations jusque là applicables vont subir des évolutions qualitatives.

3. SUITE À DONNER

La réunion est invitée à :

- 3.1. Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
- 3.2. Noter que l'ASECNA s'achemine dès 2020 vers l'utilisation opérationnelle des données de surveillance l'ADS-B par satellite, qui facilitera la construction d'un ciel uniforme africain ;
- 3.3. Considérer l'opportunité de la mise en œuvre, dans les espaces aériens de la région AFI, de l'ADS-B par satellite afin d'améliorer la sécurité de la navigation aérienne.